

## *Note de présentation du budget primitif 2024*

**Comité syndical du 7 février 2024**

## Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2. Structure du budget primitif</b>	<b>6</b>
<b>A. La section de fonctionnement</b>	<b>7</b>
a) Les dépenses de fonctionnement	8
b) Les recettes de fonctionnement	10
c) Les actions de fonctionnement par thématique :	11
<b>B. La section d'investissement</b>	<b>12</b>
a) Les actions d'investissement inscrites en dépenses aux chapitres 20, 21, 23 et 45	13
b) Les actions d'investissement en recettes inscrites aux chapitres 13, 21 et 45	15
c) Récapitulatif des actions d'investissements prévues en 2024	17
<b>C. Les autorisations d'engagement – Crédit de paiement (AE/CP) et les autorisations de programme/Crédit de paiement (AP/CP) - 2024</b>	<b>18</b>

## 1. Introduction

Conformément à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe au budget primitif et au compte administratif de la collectivité.

Le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 précise les modalités de mise en ligne de ces informations des collectivités territoriales auprès du public : les documents d'informations budgétaires et financières doivent être mis en ligne sur le site internet dans un délai d'un mois à compter de l'adoption en séance du comité syndical, dans les conditions garantissant leur accessibilité intégrale sous un format non modifiable et leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant. Ils doivent être accessibles gratuitement et facilement par le public.

\*\*\*\*

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes. Chaque section – fonctionnement et investissement – doit être équilibrée, conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité publique.

Il respecte les principes budgétaires : antériorité, annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre et sincérité.

La structure d'un budget primitif comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

## La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :
  - ✓ les charges à caractère général (contrats de prestation de service, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures ...),
  - ✓ les charges de personnel,
  - ✓ les charges financières liées à la dette,
  - ✓ l'autofinancement (solde excédentaire de la section de fonctionnement),
  - ✓ les dotations aux amortissements, provisions...
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :
  - ✓ impôts et taxes notamment la taxe GEMAPI (pour Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations),
  - ✓ dotations de l'Etat, de l'agence de l'eau, du Département, ...

## La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :

- En dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériels durables, véhicules, le remboursement du capital de la dette, les travaux réalisés en régie...
- En recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements...

L'analyse financière présentée par le cabinet ESPELIA le 18 octobre 2023 lors d'un comité syndical ainsi que le débat des orientations budgétaires qui s'est tenu le 13 décembre 2023 ont été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2024.

Ils ont posé les bases à partir desquelles le budget a pu être construit, à savoir :

- Mettre en œuvre une politique d'investissement ambitieuse,
- Mobiliser des aides auprès d'autres organismes publics chaque fois que possible,
- Maintenir le niveau des participations statutaires des collectivités membres,
- S'appuyer sur une équipe technique complète, et comprenant le recrutement d'un(e) chargé(e) de communication,
- Maitriser l'évolution des dépenses de fonctionnement (charges à caractère général et les charges de personnel), tout en appliquant l'exécution de la feuille de route inscrite sur la PPI,
- Maitriser le niveau d'endettement.

L'exercice budgétaire 2023 étant achevé, les résultats définitivement arrêtés (après adoption du compte administratif) sont intégrés dès le budget primitif 2024, ici présenté.

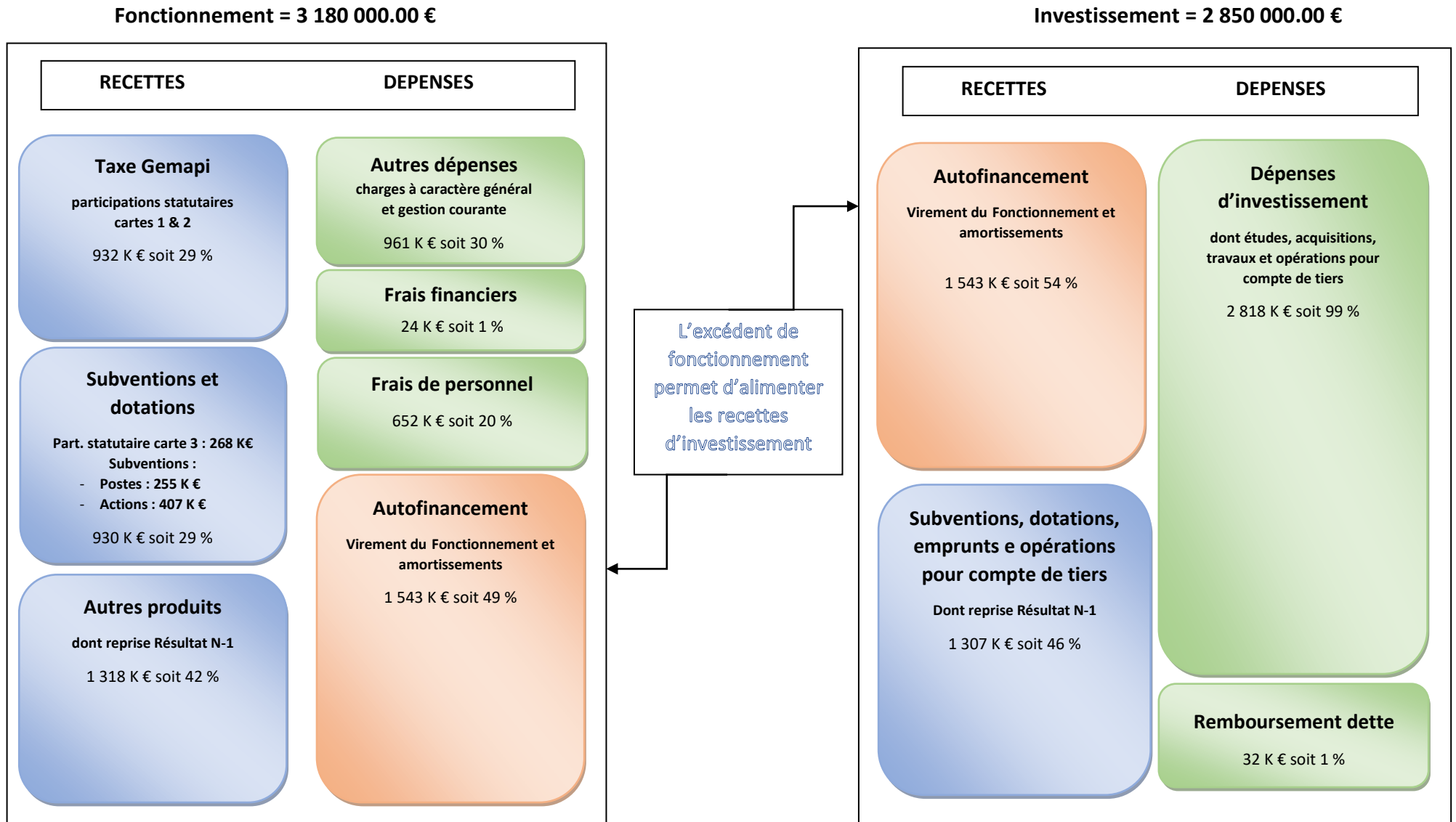
Le budget primitif sera soumis au comité syndical le 7 février 2024.

**Pour l'exercice 2024, l'équilibre du budget primitif en dépenses et en recettes s'établit comme suit :**

Libellés	Fonctionnement	Investissement (y compris RAR)	Total Prévisions
<b>Budget prévisionnel</b>	<b>3 180 000.00 €</b>	<b>2 850 000.00 €</b>	<b>6 030 000.00 €</b>
<b>Pour mémoire Budget 2023 et décisions modificatives (DM)</b>	<b>2 797 333.72 €</b>	<b>4 831 606.92 €</b>	<b>7 628 940.64 €</b>

## 2. Structure du budget primitif

Le budget 2024, sur l'ensemble des deux sections, s'équilibre à 6 030 000.00 €, sur la base des propositions décrites ci-dessous :



## A. La section de fonctionnement

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section fonctionnement du budget principal avec une présentation par chapitres :

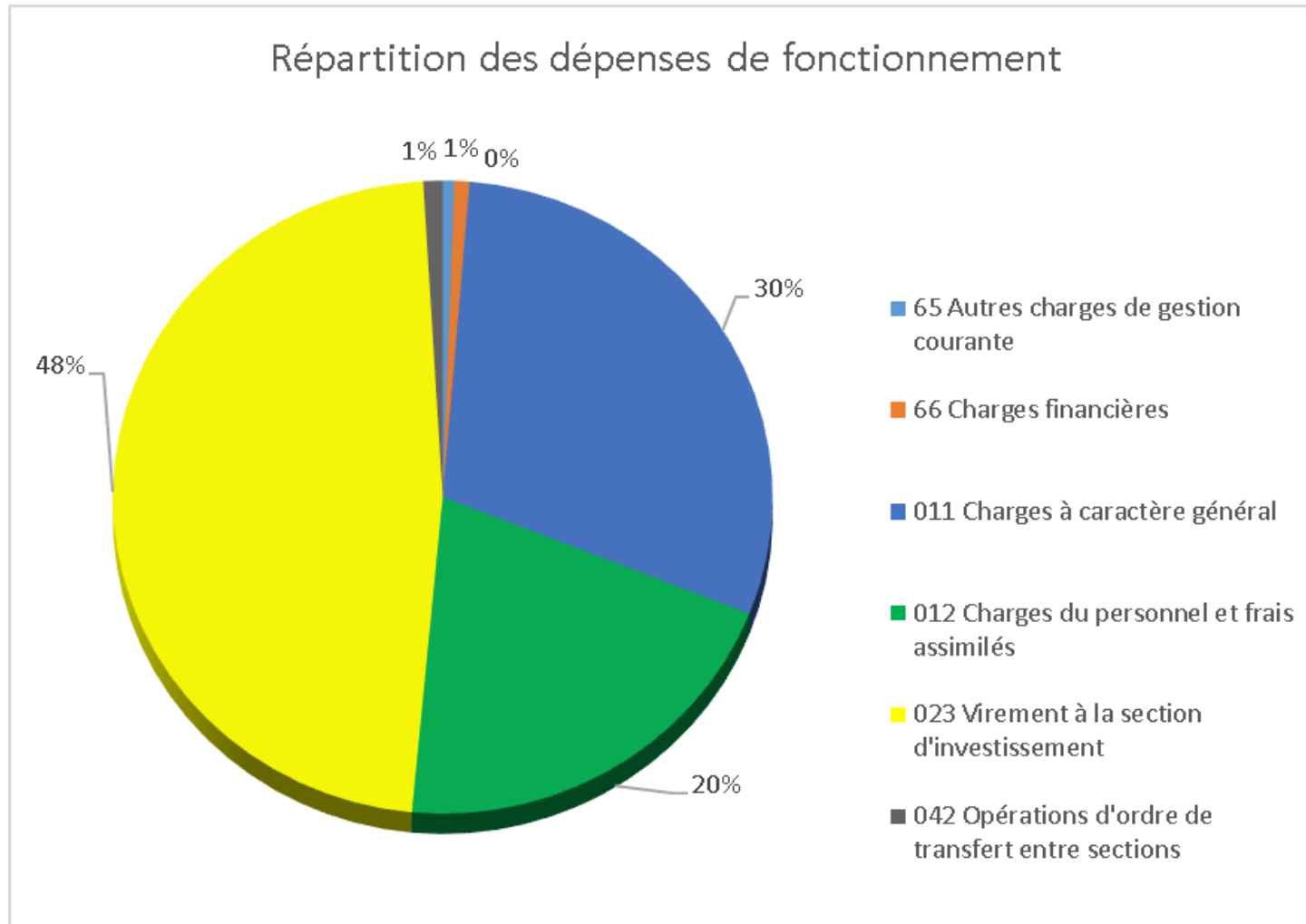
### DEPENSES

### RECETTES

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	BP 2024	Chap.	Libellé chapitre	BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	848 063.55	943 268.21	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	749 445.72	1 266 477.79
012	Charges de personnel et frais assimilés	587 650.00	652 110.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 493.00	47 188.10
65	Autres charges de gestion courante	17 900.00	17 900.00	042	Amortissements des subventions d'équipement	696.00	4 500.00
014	Atténuations de produits	3 294.00	0.00	73	Impôts et taxes	0.00	932 000.00
66	Charges financières	17 417.59	23 641.32	74	Dotations, subventions et participations	1 999 699.00	929 834.11
67	Charges exceptionnelles	6 000.00	0.00	75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00
042	Dotations aux amortissements et aux provisions	25 046.00	30 000.00	013	Atténuations de charges	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	120 000.00	0.00	77	Produits exceptionnels	0.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	1 171 962.58	1 513 080.47				
<b>TOTAL section de fonctionnement</b>		<b>2 797 333.72</b>	<b>3 180 000.00</b>	<b>TOTAL section de fonctionnement</b>		<b>2 797 333.72</b>	<b>3 180 000.00</b>

### a) Les dépenses de fonctionnement

Le graphique ci-dessous permet de visualiser la répartition du budget par chapitre.



Les charges à caractère général (Chapitre 011) représentent 30 % des dépenses globales de fonctionnement. Elles regroupent les achats courants et les charges quotidiennes de fonctionnement du SMRD :

- ✓ Compte 60 : fluides, fournitures...,
- ✓ Comptes 61 et 62 : les services extérieurs, prestations de service, études, assurances, entretien et maintenance,
- ✓ Compte 63 : les impôts et taxes.

Elles affichent une hausse de 11 % par rapport à 2023 liées, notamment, à l'inscription de nouvelles études.

#### Les charges de personnel (012)

Ce chapitre, représente 20 % des dépenses globales de fonctionnement. Il enregistre une évolution de + 11 % par rapport au budget prévisionnel 2023, conforme aux orientations proposées lors du débat d'orientations budgétaires et à la PPI. Cette hausse s'explique notamment par les incidences liées aux évolutions de carrières (avancements de grades et d'échelons des fonctionnaires), à la hausse de 5 points d'indice majoré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à la mise en place des astreintes et au recrutement d'un agent à mi-temps chargé de la communication.

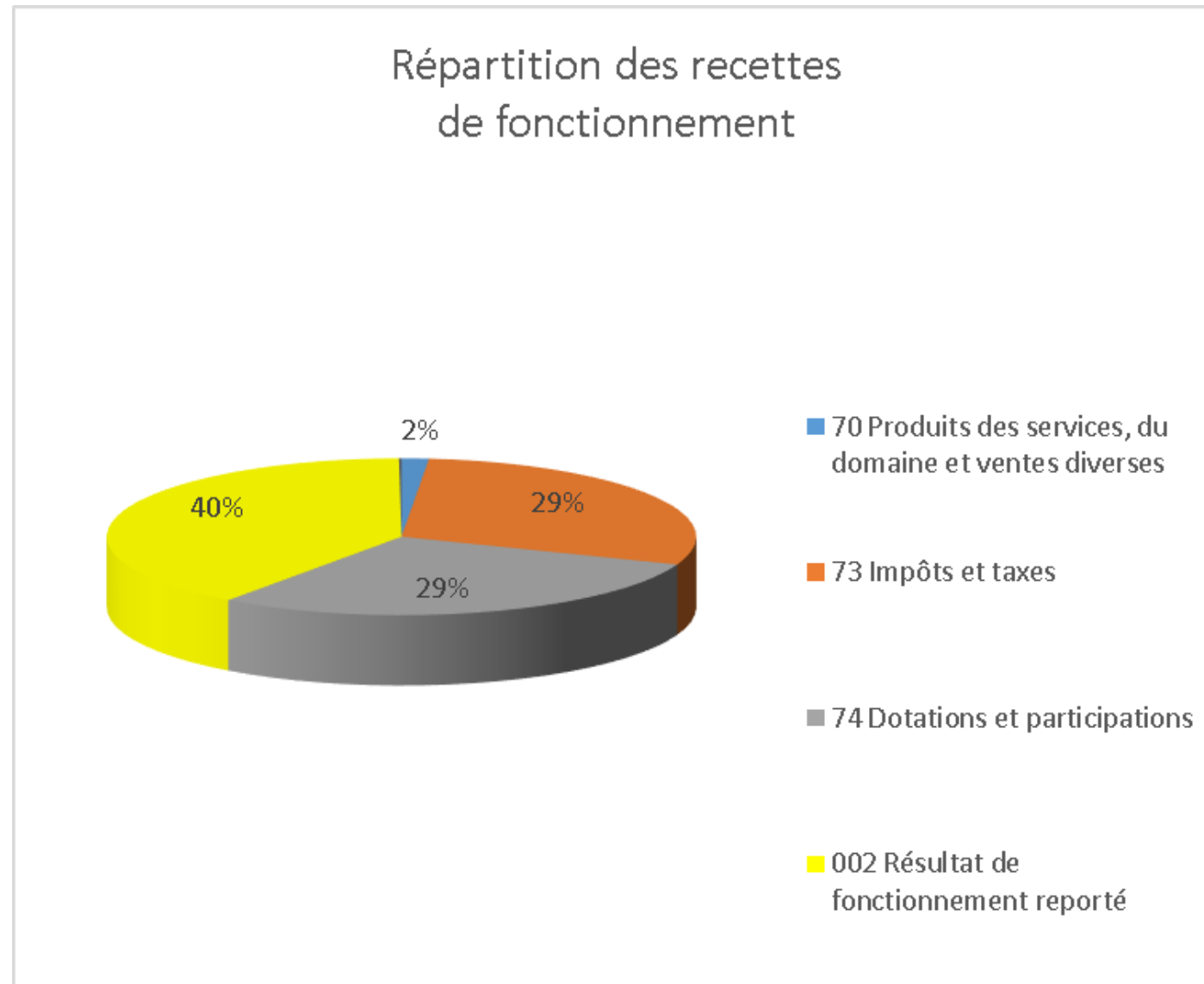
#### Évolution du chapitre 012 « Charges de personnel »

Année	Nombre d'agent	ETP (équivalent temps plein)	BP	Évol. BP à BP	CA	Évol. CA à CA
2018	8	7.02	388 000	13,00%	343 069	11,31%
2019	8	7.30	389 160	0,30%	369 144	7,60%
2020	9	8.30	446 802	15,00%	422 387	14,42%
2021	9	8.11	450 000	0,72%	437 681	3,62%
2022	11	8.97	554 300	23,18%	493 498	12,75%
2023	11	9.71	587 650	6,00%	542 273	9,88%
2024	12	10.9	652 110	11,00%		

Quant aux effectifs, ils affichent une hausse progressive depuis 2018 afin d'assurer les compétences confiées au SMRD et notamment avec les recrutements :

- 2018 (responsable administrative et technicien rivière),
- 2020 (responsable pôle Sage/Observatoire),
- 2022 (chargé de mission PAPI et technicienne animatrice en actions hydro-économiques),
- 2024 (chargé de communication).

b) Les recettes de fonctionnement



c) Les actions de fonctionnement par thématique :

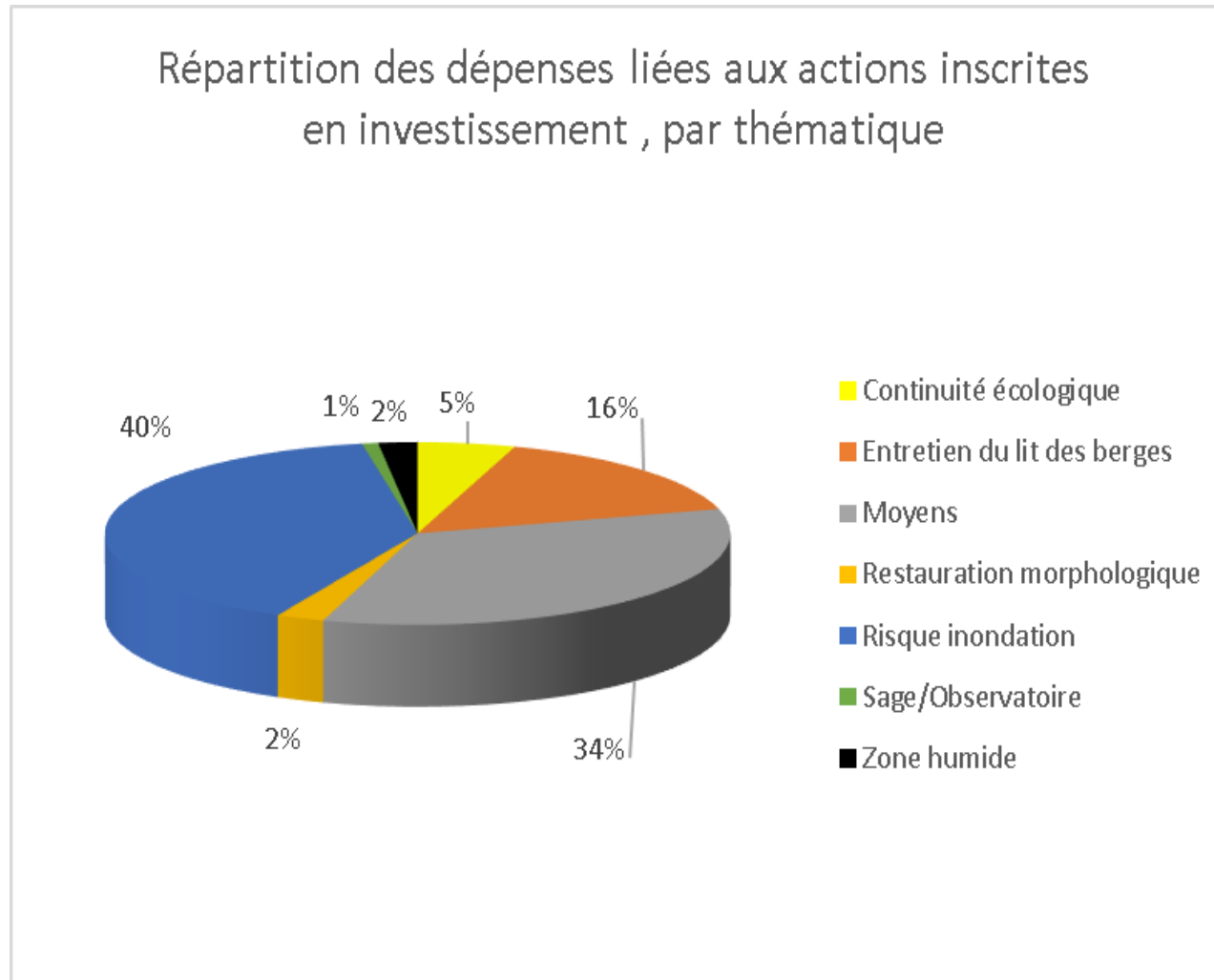
Thématiques	Opérations	BP Dépenses 2024	BP Recettes 2024	Reste à charge 2024
Risque inondation	Sensibilisation inondation (action PEP 1.4)	30 000,00	15 000,00	15 000,00
	Etude gouvernance GEMAPI secteur confluence (action PEP 1.1)	26 520,00	18 700,00	7 820,00
	<i>Sous total Risque inondation</i>	<b>56 520,00</b>	<b>33 700,00</b>	<b>22 820,00</b>
Entretien du lit des berges	Curage des pièges à graviers haut Diois	52 770,00	47 188,10	5 581,90
	Prestation Tremplin : entretien végétalisation des berges par l'insertion	34 680,00	25 663,20	9 016,80
	<i>Sous total Entretien du lit des berges</i>	<b>87 450,00</b>	<b>73 156,20</b>	<b>14 293,80</b>
Continuité écologique	Entretien des seuils (Pues, SMARD...)	5 062,50	0,00	5 062,50
	Entretien des ouvrages PAP propriétés du SMRD et seuils du Département (Allex, Blacons)	5 062,50	5 062,50	0,00
	<i>Sous total Continuité écologique</i>	<b>10 125,00</b>	<b>5 062,50</b>	<b>5 062,50</b>
Zone humide	Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH)	55 110,00	45 860,00	9 250,00
	<i>Sous total Zone humide</i>	<b>55 110,00</b>	<b>45 860,00</b>	<b>9 250,00</b>
Sage/Observatoire	Etude de la ressource à l'aval de Crest (BRGM)	47 736,00	59 670,00	-11 934,00
	Etude prospective SAGE Drôme 2050	68 250,00	96 731,00	-28 481,00
	Appui à la révision du SAGE	100 000,00	80 000,00	20 000,00
	Ecodrôme	90 907,00	47 000,00	43 907,00
	Suivi du volet quantitatif	5 000,00	0,00	5 000,00
	<i>Sous total Sage/Observatoire</i>	<b>311 893,00</b>	<b>283 401,00</b>	<b>28 492,00</b>
Moyens	Elaboration du plan de communication	4 440,00	13 050,00	-8 610,00
	Communication	120 000,00	84 000,00	36 000,00
	<i>Sous total Moyens</i>	<b>124 440,00</b>	<b>97 050,00</b>	<b>27 390,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>645 538,00</b>	<b>538 229,70</b>	<b>107 308,30</b>

## B. La section d'investissement

La section d'investissement est établie en équilibre à 2 850 K € et se présente comme suit :

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	BP 2024	Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	BP 2024
20	Immobilisations corporelles (études)	393 481.34	1 024 424.40	10	Dotations, Fonds divers et réserves	818 523.47	169 098.80
21	Immobilisations Incorporelles (acquisit.)	637 651.01	291 673.00	13	Subventions d'investissement	1 410 628.62	995 289.14
23	Immobilisations en cours (travaux)	2 338 130.54	1 458 240.20	21	Immobilisations corporelles	80 000.00	87 000.00
45	Opération compte tiers	63 702.41	39 078.50	45	Opération compte tiers	101 358.42	39 078.50
16	Emprunts et dettes	32 247.33	32 083.90	16	Emprunt et dettes assimilées	310 000.00	0.00
26	Créances attachées à des participations	3 500.00	0.00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 171 962.58	1 513 080.47
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	267 618.54	0.00	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00	16 453.09
040	Op d'ordre (amortis.)	696.00	4 500.00	040	Op d'ordre (amortissement)	25 046.00	30 000.00
041	Opérations patrimoniales	914 087.83	0.00	041	Opérations patrimoniales	914 087.83	0.00
13	Subv. d'investissement	17 491.92	0.00				
020	Dépenses imprévues	163 000.00	0.00				
<b>TOTAL section de d'investissement</b>		<b>4 831 606.92</b>	<b>2 850 000.00</b>	<b>TOTAL section d'investissement</b>		<b>4 831 606.92</b>	<b>2 850 000.00</b>

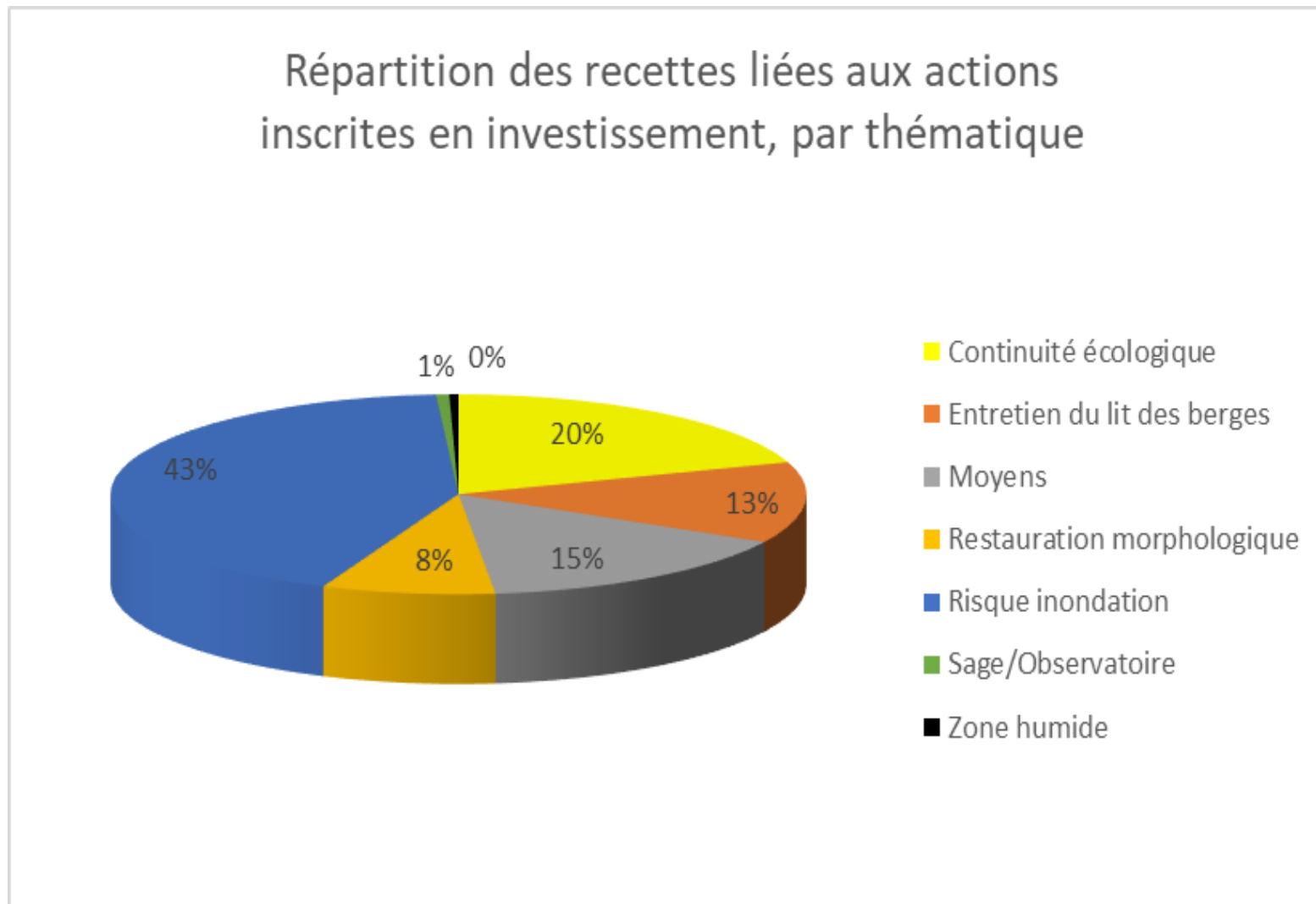
a) Les actions d'investissement inscrites en dépenses aux chapitres 20, 21, 23 et 45



Thématiques	Opérations	BP 2024 (y compris RAR)
Risque inondation	Régularisations administratives des systèmes d'endiguements (PEP 7.4)	67 500,00
	Système d'alerte de crue (PEP 2.1)	60 000,00
	Etude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Livron/Loriol (PE 7.1)	234 470,00
	Etude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Crest (PEP 7.2)	100 864,00
	Etude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Pontaix (PEP 7.3)	100 864,00
	Diagnostic approfondi du risque inondation / enjeux aléa (PEP 1.2)	60 000,00
	Stratégie de gestion des ouvrages non retenus comme système d'endiguement (PEP 6.2)	84 000,00
	<i>SOUS-TOTAL Risque inondation</i>	<i>707 698,00</i>
Entretien du lit des berges	Eradication de la renouée du Japon	18 000,00
	Gestion des atterrissements	96 000,00
	Plan pluriannuel d'entretien PPE	200 000,00
	<i>SOUS-TOTAL Entretien du lit des berges</i>	<i>314 000,00</i>
Continuité écologique	Continuité écologique Luc-en-Diois	19 106,30
	Continuité écologique seuil Romezon - Mirabel-et-Blacons	20 000,00
	Restauration de la continuité écologique du seuil moulin Reynaud - Grâne (Phase 2)	64 816,00
	<i>SOUS-TOTAL Continuité écologique</i>	<i>103 922,30</i>
Restauration morphologique	Restauration morphologique du lit de la Drôme - Luc-en-Diois	50 000,00
	Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant	90 000,00
	<i>SOUS-TOTAL Restauration morphologique</i>	<i>140 000,00</i>
Zone humide	Plan de gestion de la Zone Humide des Nays	40 500,00
	<i>SOUS-TOTAL Zone Humide</i>	<i>40 500,00</i>
Sage/Observatoire	Equipements pour suivi quantitatif	16 673,00
	<i>SOUS-TOTAL Sage/Observatoire</i>	<i>16 673,00</i>
Moyens	Construction du siège administratif	670 000,00
	Matériel de bureau et informatique	13 000,00
	Mobilier	2 000,00
	Réserves	805 622,80
	<i>SOUS-TOTAL Moyens</i>	<i>1 490 622,80</i>
<b>TOTAL</b>		<b>2 813 416,10</b>

b) Les actions d'investissement en recettes inscrites aux chapitres 13, 21 et 45

Ce chapitre comprend les cofinancements de chaque projet. Les subventions attendues inscrites au Budget Primitif se présentent comme suit :



Thématiques	Opérations	BP 2024 (y compris RAR)
Risque inondation	Régularisations administratives des systèmes d'endiguements (PEP 7.4)	28 125,00
	Système d'alerte de crue (PEP 2.1)	25 000,00
	Etude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Livron/Loriol (PEP 7.1)	195 391,50
	Etude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Crest (PEP 7.2)	66 666,67
	Etude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Pontaix (PEP 7.3)	66 666,67
	Stratégie de gestion des ouvrages non retenus comme système d'endiguement (PEP 6.2)	56 000,00
	Diagnostic approfondi du risque inondation / enjeux aléa (PEP 1.2)	40 000,00
	<i>SOUS-TOTAL Risque inondation</i>	<b>477 849,83</b>
Entretien du lit des berges	Eradication de la renouée du Japon	8 250,00
	Gestion des atterrissements	15 587,00
	Plan pluriannuel d'entretien PPE	123 261,06
	<i>SOUS-TOTAL Entretien du lit des berges</i>	<b>147 098,06</b>
Continuité écologique	Continuité écologique Luc-en-Diois	117 614,00
	Continuité écologique seuil Romezon - Mirabel-et-Blacons	12 083,33
	Restauration de la continuité écologique du seuil moulin Reynaud – Grâne (phase 2)	34 452,00
	Continuité écologique seuil Meyrosse - Die	58 042,00
	<i>SOUS-TOTAL Continuité écologique</i>	<b>222 191,33</b>
Restauration morphologique	Restauration morphologique du lit de la Drôme - Luc-en-Diois	30 208,33
	Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant	60 000,00
	<i>SOUS-TOTAL Restauration morphologique</i>	<b>90 208,33</b>
Zone humide	Plan de gestion de la zone humide des Nays	4 725,00
	<i>SOUS-TOTAL Zone Humide</i>	<b>4 725,00</b>
Sage/Observatoire	Equipements pour suivi quantitatif	6 947,08
	<i>SOUS-TOTAL Sage/Observatoire</i>	<b>6 947,08</b>
Moyens	Construction du siège administratif	144 348,00
	Véhicules	28 000,00
	<i>SOUS-TOTAL Moyens</i>	<b>172 348,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 121 367,64</b>

c) Récapitulatif des actions d'investissements prévues en 2024

Thématiques	Opérations	BP Dépenses 2024 (y compris RAR)	BP Recettes 2024 (y compris RAR)	Reste à charge 2024 (y compris FCTVA)
Risque inondation	Régularisations administratives des systèmes d'endiguements (PEP 7.4)	67 500,00	28 125,00	39 375,00
	Système d'alerte de crue (PEP 2.1)	60 000,00	25 000,00	35 000,00
	Étude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Livron/Loriol (PEP 7.1)	234 470,00	195 391,50	39 078,50
	Étude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Crest (PEP 7.2)	100 864,00	66 666,67	34 197,33
	Étude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Pontaix (PEP 7.3)	100 864,00	66 666,67	34 197,33
	Stratégie de gestion des ouvrages non retenus comme système d'endiguement (PEP 6.2)	84 000,00	56 000,00	28 000,00
	Diagnostic approfondi du risque inondation / enjeux aléa (PEP 1.2)	60 000,00	40 000,00	20 000,00
	<b>SOUS-TOTAL Risque inondation</b>	<b>707 698,00</b>	<b>477 849,83</b>	<b>229 848,17</b>
Entretien du lit des berges	Eradication de la renouée du Japon	18 000,00	8 250,00	9 750,00
	Gestion des atterrissements	96 000,00	15 587,00	80 413,00
	Plan pluriannuel d'entretien PPE	200 000,00	123 261,06	76 738,94
	<b>SOUS-TOTAL Entretien du lit des berges</b>	<b>314 000,00</b>	<b>147 098,06</b>	<b>166 901,94</b>
Continuité écologique	Continuité écologique Luc-en-Diois	19 106,30	117 614,00	-98 507,70
	Continuité écologique seuil Romezon - Mirable-et-Blacons	20 000,00	12 083,33	7 916,67
	Restauration de la continuité écologique du seuil moulin Reynaud - Grâne	64 816,00	34 452,00	30 364,00
	Continuité écologique seuil Meyrosse - Die	0,00	58 042,00	-58 042,00
	<b>SOUS-TOTAL Continuité écologique</b>	<b>103 922,30</b>	<b>222 191,33</b>	<b>-118 269,03</b>
Restauration morphologique	Restauration morphologique du lit de la Drôme - Luc-en-Diois (phase 2)	50 000,00	30 208,33	19 791,67
	Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant	90 000,00	60 000,00	30 000,00
	<b>SOUS-TOTAL Restauration morphologique</b>	<b>140 000,00</b>	<b>90 208,33</b>	<b>49 791,67</b>
Zone humide	Plan de gestion de la zone humide des Nays	40 500,00	4 725,00	35 775,00
	<b>SOUS-TOTAL Zone Humide</b>	<b>40 500,00</b>	<b>4 725,00</b>	<b>35 775,00</b>
Sage/Observatoire	Equipements pour suivi quantitatif	16 673,00	6 947,08	9 725,92
	<b>SOUS-TOTAL Sage/Observatoire</b>	<b>16 673,00</b>	<b>6 947,08</b>	<b>9 725,92</b>
Moyens	Construction du siège administratif	670 000,00	144 348,00	525 652,00
	Matériel de bureau et informatique	13 000,00	0,00	13 000,00
	Mobilier	2 000,00	0,00	2 000,00
	Véhicules	0,00	28 000,00	-28 000,00
	Réserves	805 622,80	0,00	805 622,80
	<b>SOUS-TOTAL Moyens</b>	<b>1 490 622,80</b>	<b>172 348,00</b>	<b>1 318 274,80</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 813 416,10</b>	<b>1 121 367,64</b>	<b>1 692 048,46</b>

## C. Les autorisations d'engagement – Crédit de paiement (AE/CP) et les autorisations de programme/Crédit de paiement (AP/CP) - 2024

Les AE/CP et AP/CP sont actualisés et de nouvelles AE/CP et AP/CP sont créés.

### FONCTIONNEMENT

**En fonctionnement, l'AE/CP pour le PGSZH est actualisée et une nouvelle AE/CP est créée pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en appui à la révision du SAGE.**

Étude Plan de gestion stratégique des zones humides	Total (AE)	Réalisé 2023	2024 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	122 836 €	67 726€	55 110 €
Subvention CD (10 %)	9 200 €	4 600 €	4 600 €
Subvention Agence Eau (70 %)	82 236 €	40 976 €	41 260 €
Autofinancement dont FCTVA	31 400 €	22 150 €	9 250 €

AMO appui à la révision du SAGE	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	200 000 €	100 000 €	100 000 €
Subvention AERMC (50 % sur 200 000 €)	100 000 €	50 000 €	50 000 €
Subvention Département (20%)	60 000 €	30 000 €	30 000 €
Autofinancement dont FCTVA	40 000 €	20 000 €	20 000 €

## INVESTISSEMENT

En investissement, quatre AP/CP sont actualisées :

- pour l'étude préalable aux travaux sur la digue de Livron/Loriol,
- pour l'étude préalable aux travaux de restauration du matelas de la Drôme en aval de Luc (phase 2)
- pour la restauration de la continuité écologique du seuil Moulin Reynaud,
- pour le projet de nouveau siège administratif.

Études préalables pour la MOE et dossiers réglementaires travaux sur les ouvrages de Livron/Loriol	Total (AP)	Réalisé 2023	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	300 000 €	6 912 €	234 470 €	58 618 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 300 000 €)	125 000 €	0 €	97 696 €	27 304 €
Subvention CD (30 %)	75 000 €	0 €	58 617 €	16 383 €
Participation SDLP	50 000 €	0 €	39 078 €	10 922 €
Autofinancement dont FCTVA	50 000 €	6 912 €	39 079 €	4 009 €

Étude restauration morphologique du matelas alluvial en aval de Luc-en-diois (phase 2)	Total (AP)	Réalisé 2023	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	642 800 €	0 €	50 000 €	592 800 €
Subvention Agence Eau (50 %)	267 833 €	0 €	20 833 €	247 000 €
Subvention CD (22.5 %)	120 525 €	0 €	9 375 €	111 150 €
Autofinancement dont FCTVA	254 442 €	0 €	19 792 €	234 650 €

Restauration de la continuité écologique du seuil moulin Reynaud	Total (AP)	Réalisé 2023	2024 (CP)
Dépenses TTC (fin MOE + travaux)	73 629 €	8 813 €	64 816 €
Subvention Agence Eau (70 %)	53 592 €	26 796 €	26 796 €
Subvention CD (10 %)	7 656 €	0 €	7 656 €
Autofinancement dont FCTVA	12 381 €	-17 983 €	42 526 €

Siège administratif	Total (AP)	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	Réalisé 2023	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	1 286 614 €	742 €	100 466 €	53 356 €	326 106 €	670 000 €	135 944 €
Subvention CD (40 %)	423 336 €	0 €	0 €	154 320 €	154 320 €	57 348 €	57 348 €
Vente terrain	87 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	87 000 €	0 €
Autofinancement dont FCTVA	776 278 €	742 €	100 466 €	-100 964 €	171 786 €	525 652 €	78 596 €

**Cinq nouvelles AP/CP sont créées :**

- **pour l'étude préalable aux travaux sur la digue de Crest,**
- **l'étude préalable aux travaux sur la digue de Pontaix,**
- **pour la régularisation administrative des systèmes d'endiguement par l'Etat,**
- **pour l'élaboration du système d'alerte de crue**
- **pour le diagnostic des cours d'eau en dérogation dans l'optique de leur restauration.**

Études préalables pour la MOE et dossiers réglementaires travaux sur les ouvrages de Crest	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	150 000 €	100 000 €	50 000 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 150 000 €)	62 500 €	41 667 €	20 833 €
Subvention CD (30 %)	37 500 €	25 000 €	12 500 €
Autofinancement dont FCTVA	50 000 €	33 333 €	16 667 €

Études préalables pour la MOE et dossiers réglementaires travaux sur les ouvrages de Pontaix	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	150 000 €	100 000 €	50 000 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 150 000 €)	62 500 €	41 667 €	20 833 €
Subvention CD (30 %)	37 500 €	25 000 €	12 500 €
Autofinancement dont FCTVA	50 000 €	33 333 €	16 667 €

Régularisation administrative des systèmes d'endiguements par les services de l'Etat (PEP 7.4)	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	135 000 €	67 500 €	67 500 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 135 000 €)	56 250 €	28 125 €	28 125 €
Autofinancement dont FCTVA	78 750 €	39 375 €	39 375 €

Système d'alerte de crue (PEP 2.1)	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	120 000 €	60 000 €	60 000 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 120 000 €)	50 000 €	25 000 €	25 000 €
Autofinancement dont FCTVA	70 000 €	35 000 €	35 000 €

Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	180 000 €	90 000 €	90 000 €
Subvention Agence de l'eau (50 % sur 180 000 €)	75 000 €	37 500 €	37 500 €
Subvention Département (30%)	45 000 €	22 500 €	22 500 €
Autofinancement dont FCTVA	60 000 €	30 000 €	30 000 €